

tion n'est pas de dépenser tant de mille dollars pour un quai ou tant de mille dollars pour un phare. La question se pose: y a-t-il dans cette Chambre des ministres à qui l'on peut confier la dépense des deniers publics? C'est la question en jeu. Nous ne prétendons pas qu'il ne faudrait rien dépenser pour les travaux publics. Ce sont nos crédits, c'est vrai; mais nous ne voulons pas confier les deniers publics à personne ici ou en dehors de cette Chambre avant d'être convaincus qu'ils ont droit d'administrer la chose publique. Je crois que c'est là un principe que tout honorable membre doit être jaloux de garder et de protéger et c'est là le nœud de toute cette discussion. Il ne s'agit pas simplement de l'adoption d'un bill ou du vote d'un crédit; il s'agit du principe même qu'aucun homme ne doit avoir la haute main sur la dépense des deniers publics tant qu'il ne s'est pas conformé à la constitution; or, nous prétendons que le présent gouvernement ne l'a pas fait. Ce serait enlever de son importance à la question et la perdre de vue que de prétendre que les crédits soumis hier à la Chambre ayant été préparés par nous, nous devrions confier ces sommes à un groupe d'hommes qui n'y ont aucun droit. Nous pourrions tout aussi bien les confier à une compagnie particulière, si nous acceptons le raisonnement de mon honorable ami. La question n'est pas de savoir si l'argent doit être dépensé ou non: la question se pose: qui doit dépenser ces sommes et, je le répète, mon honorable ami n'envisage pas la question sous son vrai jour ou il ne dit pas ce qu'il pense lorsqu'il adopte l'attitude qu'il vient de prendre. C'est une question très importante, monsieur l'Orateur, et je n'ai pris la parole que pour joindre mes protestations à celles du très honorable chef de l'opposition, qui a posé la question si clairement devant l'opinion publique hier soir. J'ai été aussi impressionné par ce discours que mon honorable ami de Bow-River (M. Garland), qui se leva de son siège dans un moment d'enthousiasme bien explicable, et déclara que c'était l'un des plus beaux discours prononcés en cette Chambre depuis bien longtemps. Je dois le dire à mon très honorable chef, je ne lui décernerais pas cet éloge s'il ne s'agissait que de son éloquence ou de la manière dont il a fait valoir ses arguments. Mais ce qui a impressionné tout le monde, et je ne crois pas me tromper en disant que mes honorables amis de la droite ont également été impressionnés et que leur conscience en fut troublée, — ce sont les points mêmes qu'il a soulevés; les principes qu'il a approuvés, ainsi que la situation qu'il a esquissée à grands traits et qui intéresse au plus haut point le maintien des droits les plus chers du peuple

[M. Rinfret.]

canadien. Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce point: je crois qu'il a été parfaitement établi qu'il n'y a pas de gouvernement ici. Il n'y a pas de ministres régulièrement assermentés, qui avaient le droit d'adopter les décrets du conseil en vertu desquels mes honorables amis prétendent avoir droit d'agir en qualité de ministres intérimaires. Loin de moi l'idée de faire une harangue politique; cependant, nous ne pouvons tolérer que mes honorables amis viennent devant cette Chambre et nous demandent de voter les subsides ou réclament le droit de prendre une attitude quelconque à titre de ministre de la couronne quand ils n'en ont pas le droit. A mon idée, il ne s'agit pas d'obtenir un avantage de parti. Le Parlement continuera d'exister, alors que les représentants du peuple qui siègent ici aujourd'hui auront disparu de la scène politique. Cependant, j'ose prédire que les graves instants que nous vivons passeront à l'histoire, les précédents que nous créons seront étudiés par les générations futures et l'attitude que nous prenons à l'heure qu'il est servira à orienter ceux qui nous succéderont. Avant de reprendre mon siège, j'aimerais à soulever un autre point. J'ai été bien chagrin de voir l'attitude que l'honorable député de Fort-William (l'honorable M. Manion) allait prendre, quand il a été, — et avec raison, — rappelé à l'ordre. Je sais, et on ne le niera pas, que mes honorables amis de la droite ont l'intention de retourner dans leurs comtés respectifs pour déclarer qu'une fois de plus le parti tory a été ultra loyal tandis que les libéraux ont fait le contraire.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. RINFRET: Je m'en rapporte à la décision du président. Je sais que telle est l'intention des honorables députés de l'autre côté de cette Chambre, comme mon honorable ami l'a indiqué clairement par les allusions qu'il a faites et lorsqu'il a voulu laisser entendre à cette Chambre que le chef du parti libéral a manqué de respect envers Son Excellence. Quoique je ne sois encore qu'un jeune député, j'ai été assez longtemps mêlé aux luttes politiques pour savoir à quoi serviront ces allusions lorsqu'un certain nombre d'honorables députés seront de retour dans leurs circonscriptions. Si des candidats toriens prétendent, durant la prochaine campagne électorale, que le fait de prendre l'attitude que nous avons adoptée ce soir, de lutter pour les droits du peuple et pour la responsabilité ministérielle, constitue un manque de respect envers Son Excellence, je ne suis pas de leur avis. On a dit et répété que le roi ne peut pas se tromper; il est certain que Son Excellence ne peut pas se tromper, mais Elle peut cer-